



**Formation**

# **Préparation à la certification RGPD / CNIL**

**Mettre son entreprise en conformité**

## Présentation de la formation

L'entrée en vigueur du RGPD a fixé de nouveaux droits et a changé notre manière de travailler. Les entreprises se doivent de nommer leur DPO pour gérer les données collectées. Nous vous accompagnons pour cela grâce à notre formation à cette fonction clé.

**Notre formation "Préparation à la certification CNIL / RGPD" aborde les aspects pratiques et opérationnels pour les missions quotidiennes d'un DPO. Tous les aspects du métier sont clarifiés via l'apprentissage des compétences techniques, juridiques et organisationnelles nécessaires à ce nouveau métier.**

Notre équipe pédagogique alterne les notions théoriques et pratiques, favorisant la participation des stagiaires. Cette interactivité permet une assimilation des concepts de la protection des données personnelles.

Vous aurez également la possibilité d'échanger avec des DPO d'entreprises partenaires qui viendront partager leur expérience. A l'issue de cette formation, vous aurez la possibilité d'accéder aux épreuves de certification au titre de Délégué à la Protection des Données (DPO), agréée par la CNIL et valable 3 ans.



## Objectifs pédagogiques de la formation

→ Fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer leur fonction de DPO (Data Protection Officer) conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

→ Les objectifs spécifiques incluent l'acquisition des connaissances sur les principes et les obligations du RGPD, l'apprentissage des nouvelles technologies et des méthodes liées à la protection des données et le développement des compétences nécessaires pour gérer des processus et des violations de données.

→ Les participants pourront également identifier les risques et les menaces liés à la protection des données et comprendre les mesures à prendre pour répondre aux exigences du RGPD.

## Durée de formation

5 jours de formation soit 35 heures

**Lieu :** La Plateforme,  
8 rue d'Hozier, 13002 Marseille.

**Accès :** métro ou tramway Joliette

## Public visé

Pour les chefs d'entreprise, les DPO ainsi que les salariés avec profils informatique, juridique, administratif, finance, conformité, audit, etc. Les stagiaires doivent impérativement justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans.

## Moyens pédagogiques & techniques

Un support de cours est remis en début de formation. Elle s'effectue en présentiel dans les locaux de l'organisme de formation et avec les moyens techniques mis à disposition par les formateurs.

La formation est constituée de notions théoriques et d'une partie pratique (études de cas réalisées par les formateurs).

Un support de cours est remis en début de formation. Elle s'effectue en présentiel dans les locaux de l'organisme de formation et avec les moyens techniques mis à disposition par les formateurs.

La formation est constituée de notions théoriques et d'une partie pratique (études de cas réalisées par les formateurs).



## Contenu détaillé de la formation

— **Horaires** : 9h00-12h45 & 13h45-17h30

### Journée 1

#### 9h-10h30 (1h30) : Introduction générale à la protection des données

- Rappel historique de la protection des données
- Le cadre légal européen de la protection des données
- Le cadre légal français de la protection des données

#### 10h30-10h45 : Pause

#### 10h45-12h45 (2h) : Comprendre les principes du RGPD et identifier les bases juridiques

- De quoi parle-t-on : définitions et concepts
  - Les principes de la protection des données
  - Les bases légales. Exercice : déterminer les bases légales des traitements de données
  - Les acteurs et leurs responsabilités.
- Exercice : Déterminer les responsabilités

#### 12h45-13h45 : Pause déjeuner

#### 13h45-15h45 (2h) : Les transferts de données hors Union européenne

- Définition transferts transfrontaliers et transfrontières
  - Les différents outils d'encadrement des transferts hors UE :
    - Les mécanismes de transferts : les décisions d'adéquation, les CCT, les BCR
    - les dérogations
    - les autres mécanismes
- Exercice : encadrement des transferts

#### 15h45-16h00 : Pause (15mn)

#### 16h00-17h30 (1h30) : Mettre en œuvre la protection des données dès la conception et par défaut

- Privacy By Design & Privacy By Default Concepts
- Mise en application
- Exercice

#### QCM de fin de journée

### Journée 2

#### 9h-10h30 (1h30) : Le DPO, missions, rôles et fonctions

- Présentation du métier
- Les missions selon le RGPD
- Les rôles et fonctions
- La responsabilité du DPO
- Exercice

#### 10h30-10h45 : Pause

#### 10h45-12h45 (2h) : Déterminer les mesures de sécurité des données

- Définition sécurité des données
- Confidentialité, Intégrité, Disponibilité (Triangle CIA) + Preuve
- Sécurité Physique et logique
- Les mesures organisationnelles, techniques et juridiques
- Etude de 2 Cas Pratiques

#### 12h45-13h45 : Pause déjeuner

#### 13h45-15h45 (2h) : Tenir et mettre à jour ses registres

- Registre des traitements : définition et obligation
- Registre des traitements: ce que doit contenir le registre
- Qui crée et qui tient le registre
- Mise à jour du registre
- Traçabilité du registre

#### 15h45-16h00 : Pause (15mn)

#### 16h00-17h30 (1h30) : Tenir et mettre à jour ses registres (suite)

- Les autres registres (droits, violation de données, ST, et formations)
- Cas Pratique : Faire son registre des traitements

#### QCM de fin de journée



## Journée 3

### 9h-10h30 (1h30) : Informer les personnes et leur permettre d'exercer leurs droits

- La personne concernée
- L'information de la PC : quand et comment informer la PC
- Les droits avant le RGPD
- Les nouveaux droits et les différents recours
- Les Class Actions
- Comment gérer une demande de droit (réception + réponse)
- Exercice : déterminer les droits applicables
- Cas Pratique : rédiger une mention d'information

### 10h30-10h45 : Pause

### 10h45-12h45 (2h) : Les violations de données à caractère personnel

- Définition
- Gestion de la violation (gestion de crise)
- Notification à la CNIL
- Notification aux PC
- Prévoir la suite d'une violation de données
- Exercice et Cas pratique

### 12h45-13h45 : Pause déjeuner

### 13h45-15h45 (2h) : Gérer la sous-traitance

- Définition de la sous-traitance
- Obligation du sous-traitant
- Relations entre le Responsable de traitement et le sous-traitant
- Sous-traitance ultérieure
- Registre du sous-traitant
- Exercice et Cas pratique

### 15h45-16h00: Pause (15mn)

### 16h00-17h30 (1h30) : Les registres

- Le registre des demandes de droits
- Le registre des violations de données personnelles
- Le registre du sous-traitant
- Le registre des formations
- Exercice

### QCM de fin de journée

## Journée 4

### 9h-10h30 (1h30) : L'analyse d'impact relative à la protection des données

- Définition
- L'évaluation des risques

### 10h30-10h45 : Pause

### 10h45-12h45 (2h) : L'analyse d'impact relative à la protection des données (suite)

- Qui doit faire le PIA
- Comment faire un PIA
- Cas pratiques en groupe : Faire un PIA dans l'outil PIA

### 12h45-13h45 : Pause déjeuner

### 13h45-15h45 (2h) : Les codes de conduite et les certifications

- Les codes de conduite
- Les certifications : certification d'organisme, certification de personne

### 15h45-16h00 : Pause (15mn)

### 16h00-17h30 (1h30) : L'autorité de contrôle

- Définition, Rôles et Compétences
- Contrôles et Sanctions
- La CNIL
- Le CEPD
- Autorité chef de file/ Guichet unique
- Exercice et cas Pratique : déterminer les autorités de contrôles

### QCM de fin de journée



## Journée 5

### 9h-10h30 (1h30) : Audits et contrôle de la conformité dans le temps

- Introduction à l'audit RGPD
- Les types d'audits
- Les différentes preuves
- Les interviews

### 10h30-10h45 : Pause

### 10h45-12h45 (2h) : Audits et contrôle de la conformité dans le temps (suite)

- Le rapport d'audit
  - Le plan d'action
  - La mise en œuvre du plan d'action
  - Exercice : rédiger un plan d'action
- Le contrôle dans le temps

### 12h45-13h45 : Pause déjeuner

### 13h45-15h45 (2h) : Sensibilisation et formation

- Formation continue du DPO
- Formation des collaborateurs
- La veille
- Exercice : sensibiliser un nouveau collaborateur à la protection des données
- Exercice : faire un registre de formation

### 15h45-16h00 : Pause (15mn)

### 16h00-17h30 (1h30) : Suivi de l'activité du DPO

- Les outils du DPO
- Le rapport d'activité

### QCM de fin de journée

## Encadrement de la formation

### Frédéric Fabregue

#### DPO externe certifié

Formateur en protection des données et cybersécurité - Academy 909

### Sadatt Zakari

#### Juriste DPO compliance RGPD

Formateur DPO - La Plateforme

## Modalités d'inscription

Inscription par email à l'adresse

[relations-entreprises@laplateforme.io](mailto:relations-entreprises@laplateforme.io)

Demande d'informations complémentaires par mail à l'adresse

[relations-entreprises@laplateforme.io](mailto:relations-entreprises@laplateforme.io)

Le stagiaire pourra s'inscrire au plus tard jusqu'à 14 jours avant le début de la formation.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toute question, merci de contacter Jessica Soriano 04.84.89.43.69

## Moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi

### Contrôle des acquis en cours de formation

- Evaluation orale faite auprès des participants en fin de chaque module
- Cas pratiques à chaque fin de module sur cas concrets

## Tarifs

1990 € HT (soit 2 338 € TTC, TVA de 20% incluse).

Prise en charge de la formation possible par votre OPCO dans le cadre d'un plan de développement de compétences.

